



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 17 mars 2022

#### DATE DE CONVOCATION

11 mars 2022

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le



ID : 021-20000925-20220317-22\_03\_17\_14-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-sept mars** à dix-huit heures, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLEMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHIRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

#### Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (supplée par M. Michel CLEMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

17/03/2022/14

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :</b>	<b>36</b>
<b>PRÉSENTS :</b>	<b>28</b>
<b>VOTANTS :</b>	<b>33</b>

#### Objet : Affectation des résultats 2021 – Budget Principal Funérarium

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :

FAVORABLE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 du Budget Principal « Funérarium »,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante Budget Principal « Funérarium » :

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

				Envoyé en préfecture le 23/03/2022
				Reçu en préfecture le 23/03/2022
				Affiché le
				ID : 021-200000925-20220317-22_03_17_14-DE
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES	
33 574,66	30 525,55	9 458,37	8 928,65	
	excédent N-1 <b>18 341,29</b>	déficit N-1 <b>2 946,45</b>		-
33 574,66	48 866,84	12 404,82	8 928,65	
	<b>15 292,18</b>		-	<b>3 476,17</b>
		<b>3 476,17</b>	Report D001	
		<b>11 816,01</b>	Report E002	
		<b>3 476,17</b>	Report 1068	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation du déficit d'investissement de 3 476,17 € (Trois mille quatre cent soixante-seize euros et dix-sept centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- **APPROUVE**, pour le financement de la section d'investissement, l'affectation de 3 476,17 € (Trois mille quatre cent soixante-seize euros et dix-sept centimes) à l'article 1068 en recettes d'investissement,
- **DÉCIDE** du report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 18 341,29 € (Dix-huit mille trois cent quarante et un euros et vingt-neuf centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 mars 2022

**Patrice ESPINOSA**  
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER